

Centro Internazionale di studi sul Religioso Contemporaneo

International Center for Studies on Contemporary Religious

XX SUMMER SCHOOL ON RELIGIONS di San Gimignano

Conflitti sociali e religione nel Mediterraneo.

Riflessioni teoriche e studi di caso

San Gimignano, 28 Agosto – 1 Settembre 2013

François Houtart

Mahmoud Mohamed Taha, témoin d'un Islam à vocation libératrice

Relazione

Pour comprendre l'œuvre de Mahmoud Mohamed Taha, il est important de retracer l'essentiel de sa biographie, de rappeler brièvement le contexte historique du Soudan de son époque et de se référer à certains traits de la genèse de l'Islam.

1. Mahmoud Mohamed Taha et la société soudanaise

Né, selon les sources, en 1908¹ ou entre 1909 ou 1911² à Rufa ville située sur le Nil bleu, au centre du Soudan, ayant perdu ses deux parents très jeunes, il obtint son diplôme d'ingénieur à l'Université de Khartoum, en 1936. Son grand-père avait pris part à la révolte du Mahdi contre les Anglais. Après avoir brièvement travaillé au chemin de fer, il fut employé dans les cultures de coton de la Gézirah.

Dès la fin des années 1930, il participa au mouvement nationaliste en faveur de l'indépendance, s'opposant tant à l'occupation étrangère qu'aux élites religieuses traditionnelles. Cela l'amena, en 1945, à former le parti nationaliste d'inspiration socialiste et prônant un Islam moderniste. Un après, il était emprisonné. À peine sorti de prison, il prit la défense d'une femme de Rufa ayant pratiqué l'excision sur sa fille, non pour défendre cette pratique, mais parce que la mesure disciplinaire provenait du pouvoir colonial. Il est à nouveau emprisonné.

Après cette expérience, il se consacre à l'étude des mystiques de l'Islam, Hallaj Ghazâli et Ibn Arabi. Dans la tradition du soufisme, il s'adonne au jeûne et à la prière de même qu'à la méditation. Il approfondit sa connaissance du Coran. Il étudie également la philosophie occidentale. Suite à son expérience religieuse, il donne à son parti le nom de Frères républicains, se démarquant ainsi des Frères musulmans, ce qui lui fit perdre un certain nombre d'adeptes qui rejoignirent les autres partis politiques de l'époque. Il continua sa pratique professionnelle, tout en enseignant ses idées sur l'Islam jusqu'en 1973, lorsqu'il fut interdit d'enseignement public au Soudan. La communauté qu'il avait formée vivait les principes de l'Islam, adaptés aux conditions du monde moderne, prônant l'égalité entre les femmes et les hommes, refusant les privilèges masculins dans le droit conjugal, abolissant la pratique de la dot et les cérémonies dispendieuses caractérisant les mariages.

Interdit d'enseignement, il s'adressa alors à de nombreux auditeurs dans les parcs publics, pratique répandue à cette époque et dont je pus faire l'expérience en 1968, lors d'une réunion de solidarité avec les Mouvements de libération des colonies portugaises, de l'Afrique du Sud et de la Namibie, organisée à Karthoum. Tout un public s'agglutinait, dès qu'un orateur prenait la parole et la participation populaire était intense. On peut s'imaginer qu'une telle pratique de la part de Mahmoud Mohamed Taha, ne fut guère du goût des autorités religieuses et politiques de l'époque.

Malgré les restrictions apportées aux activités des Frères républicains, ceux-ci appuyèrent le régime du président Nouméri, durant la décennie des années 1970 et au début des années 1980. Tant que ce dernier maintenait une ligne nationaliste, sans imposer la *shari'â*, comme le demandaient les courants fondamentalistes et tant qu'il maintenait l'unité entre le Nord du pays (musulman) et le Sud (non-musulman, animiste ou chrétien). Mais peu à peu le régime céda aux éléments religieux conservateurs. En 1977, Mahmoud Mohamed Taha fut à nouveau emprisonné. En 1983, un écrit dans lequel il critiquait le vice-président pour sa politique de répression religieuse et de discrimination vis-à-vis du Sud, fournit la base d'un nouvel emprisonnement, qui dura 19 mois, sans jugement. Au sortir de prison, il s'en prit directement à la politique d'islamisation du président Nouméri et exigea la garantie des libertés démocratiques, notamment pour le Sud, ce qui provoqua une nouvelle incarcération.

¹ . Etienne Renaud, À la mémoire de Mahmmoud Mohammed Taha, *Prologue*, Revue maghrébine du livre, n° 10, 1997, 14 - 21.

² . Abdullahi Ahmed An-Naim, introduction à l'ouvrage de Mahmmoud Mohamed Taha, *The Second Message of Islam*, Syracuse University Press, 1996.

Le 7 janvier 1985 s'ouvrit le procès, sur base du document critique qu'il avait publié le 25 décembre 1984. Le juge l'accusa de propager des vues non orthodoxes sur l'islam, susceptibles de troubler les croyants et de prôner la sédition. Il prononça la peine de mort pour cinq accusés, le principal d'entre eux étant Mahmoud Mohamed Taha. La Cour d'appel, sollicitée peu après, confirma la double accusation d'apostasie et d'atteinte à la sécurité de l'État. La sentence fut l'exécution immédiate pour Mahmoud Mohamed Taha et un délai d'un mois pour les quatre autres afin de leur donner la possibilité de s'amender. La décision de la Cour d'appel fut connue le 15 janvier. Le président Nouméri la ratifia et l'annonça publiquement le 17, dans une émission à la radio et à la télévision. Il donna seulement trois jours aux compagnons de Mahmoud Mohamed Taha pour se rétracter, ce qu'ils firent. Cela conduisit à la libération de tous les Frères républicains. Entre-temps, le 18, toutes forces de sécurité avaient été mobilisées et l'armée entourait la prison centrale de Khartoum. Des parachutistes investirent la prison. Plusieurs centaines de personnes avaient été admises dans la cour où le gibet avait été érigé. On y amena Mahmoud Mohamed Taha, la tête recouverte d'un voile. Avant l'exécution on le découvrit. En souriant, il jeta un regard circulaire sur la foule, le voile fut remis sur sa tête et il fut pendu.

Le président Nouméri ne fit pas long feu. Le 6 avril de la même année, il était renversé. Sur base de la nouvelle constitution d'octobre 1985, la fille de Mahmoud Mohamed Taha demanda une révision du procès. Le 18 novembre 1986, la cour suprême déclara le procès de janvier 1985, nul et non advenu.

Mahmoud Mohamed Taha avait publié en 1967 l'ouvrage que nous avons présenté pour la première fois en langue française dans la collection *Religions et Sciences humaines, chez L'Harmattan à Paris*. Il fut réédité cinq ans plus tard et connu au Soudan cinq éditions successives. La raison de la publication dans cette collection était double. Tout d'abord l'auteur prenait une distance critique vis-à-vis du Coran, en le situant dans son contexte historique et social. La lecture est donc médiatisée par une démarche de sciences humaines. Ensuite, il s'appuyait sur l'islam pour prendre des positions sociales et politiques, défendant à la fois une option socialiste et une revendication d'égalité devant la loi, des musulmans et non musulmans, estimant qu'elles étaient plus fidèles à l'islam authentique que la démarche fondamentaliste revendiquant la *sharia*.

Tout en reconnaissant les différences d'approche, on pourrait faire un parallèle entre sa démarche et celle de Ali Shariati en Iran. Tous les deux voulaient un islam mieux à même de rencontrer les défis du monde contemporain. Tous les deux optèrent pour un socialisme démocratique. Tous les deux payèrent de leur vie les idéaux qu'ils avaient défendus, Ali Shariati ayant été assassiné à Londres par la police secrète du Shah, au début des années 1980.

2. Rappel de la genèse de l'islam

Pour mettre en perspective ce que Mahmoud Mohamed Taha appelle le deuxième message de l'islam, faisons la distinction entre la *sharia*, loi adaptée à la situation sociale et culturelle des sociétés arabes du VII^e siècle et la *sunna* ou l'expérience spirituelle du prophète en tant qu'homme de Dieu (Nabi)³. La *sharia*, selon lui, est une mission transitoire pour son temps, dont il faut dégager les grands principes, sans vouloir appliquer au XX^e siècle des prescriptions adaptées à une situation du VII^e siècle. Par contre la *sunna* représente un idéal à vivre «jamais atteint, vers lequel doit tendre l'humanité entière»⁴.

Les révélations de la Mecque seraient ainsi plus proches des principes fondateurs de l'islam que celles de Médine, qui suivirent. «Le message fondamental de la prédication mecquoise, écrit Étienne Monard, s'est trouvé en quelque sorte occulté, au moment où il s'agissait de fonder une communauté incarnée dans l'espace et le temps, par les nécessités d'adaptation aux conditions locales»⁵.

La péninsule arabique avait connu de profonds bouleversements au cours des siècles qui avaient précédés l'époque du prophète. Des villes marchandes cosmopolites (nombreux juifs et chrétiens) s'étaient développées le long des côtes, assurant les relais commerciaux entre la Méditerranée et l'Orient, face aux tribus autochtones du Nord, dont la Mecque était le centre religieux. Jusqu'au début du 6^e siècle, les rois de Kinda avaient maintenu leur hégémonie sur toute l'Arabie centrale et ils furent remplacés par les Hymiarites du Sud. Tous ces changements, accentués par les rivalités entre la Perse et Byzance, bouleversèrent les structures sociales traditionnelles, créant notamment de profondes inégalités. Le message universaliste et égalitaire que le prophète introduisit à la Mecque inquiéta les marchands mecquois et Mahomet fut obligé de quitter la ville pour se réfugier dans l'oasis de Yathrib (la future Médine).

Cela n'alla pas sans conflit avec les groupes arabes dominants et avec les juifs qui y étaient installés. Mohamed en sortit vainqueur en l'an VII de l'Hégire (période calculée depuis la migration de la Mecque à Yathrib). Cela rallia les mecquois à sa cause. Il obtint aussi l'adhésion de la plupart des clans bédouins qui acceptèrent de payer la *zakât* (tribut). C'est ainsi que l'islam qui avait été une expression religieuse d'une protestation sociale, forma peu à peu la base culturelle d'une nouvelle entité politique, très impliqué qu'il était dans la formation de ses normes, dans la justification de ses pratiques et dans la légitimation de son pouvoir. Deux périodes que Mahmoud Mohamed Taha s'attache à distinguer.

Pour mieux comprendre ce que signifia la contribution de Mahmoud Mohamed Taha, nous reprendrons quelques extraits de la préface écrite par Samir Amin pour la version française de ses écrits⁶.

³ . Etienne Renaud, *op.cit.*, 15.

⁴ . *Ibidem*.

⁵ . Etienne Renaud, *op.cit.*, 16.

⁶ . Mahmoud Mohamed Taha, *Un Islam à vocation libératrice*, Paris, L'Harmattan, 2000.

«Mahmoud Mohamed Taha lit dans l'islam deux messages de Dieu (en arabe *risāla*), l'un immédiat (la première *risāla* dans les termes de Taha), l'autre ultime (la seconde *risāla*). Connaître d'abord la seconde *risāla* éclaire le débat, permet de saisir la portée de la première et de comprendre pourquoi l'islam dominant s'en contente.

La foi véritable n'existe pas sans l'adhésion à la seconde *risāla*. Celle-ci se résume dans une phrase : *l'être humain a été créé à l'image de Dieu*. Il est de ce fait libre, responsable et perfectible. La vie des individus est une lutte permanente qui n'a de sens que lue dans la perspective du combat pour se rapprocher de la perfection divine, écartant les dangers permanents de s'en éloigner. La vie des sociétés, elle aussi, n'a pas d'autre sens que celle de leur combat pour progresser dans la direction de la perfection.

Mahmoud Mohamed Taha déduit de ce message essentiel une conclusion radicale : la société idéale qui doit être l'objectif du combat social, celle qui crée les conditions les plus favorables permettant à l'être humain individuel de mener son combat propre pour se rapprocher de Dieu, celle donc sans laquelle la foi demeurera victime des limites que la société impose à l'épanouissement de la liberté responsable des individus, ne peut être qu'*une société socialiste et démocratique*.

Le socialisme, selon Mahmoud Mohamed Taha (qui utilise le terme arabe *'ishtirākīyya*) est synonyme d'accès égal de tous à toutes les richesses matérielles que le génie humain peut créer. Il est donc en fait plus proche, dans cette définition, du concept de communisme (en arabe *shuyū'iyya*) que des expériences et des programmes du socialisme historique moderne. Car, selon Mahmoud Mohamed Taha, tant que ces conditions sociales ne sont pas créées, l'individu reste prisonnier des pulsions égoïstes qui le meuvent et limitent ses capacités potentielles d'aller plus loin dans la voie de la perfection à l'image divine.

Dans sa définition des richesses matérielles, Mahmoud Mohamed Taha aborde la question des *rappports être humain-nature*, dans les termes de la théologie du second message de l'islam qu'il propose. La nature est également création de Dieu, comme l'être humain qui en fait partie. La nature n'est donc pas un ensemble de choses placées à la disposition sans limite de l'humanité. L'humanité ne peut donc se rapprocher de la perfection divine que si elle sait établir avec la nature un rapport équilibré, approfondissant la conscience de son appartenance à l'univers dans son ensemble. Cette règle définit donc les fins et les conditions d'organisation de la production des richesses matérielles utiles à l'épanouissement des sociétés et des individus.

À son tour, ce socialisme (ou communisme), comme système social idéal n'a de sens que s'il est démocratique, c'est-à-dire, dans les termes de Mahmoud Mohamed Taha, fondé sur la liberté absolue des individus. Car cette liberté absolue est la condition de la responsabilité, la garantie que les choix que les individus sont amenés à faire à chaque instant, dans tous leurs rapports, peuvent les rapprocher (ou les éloigner) de Dieu.

Tel est le «second message» (le message ultime) de l'islam, dans la théologie que Mahmoud Mohamed Taha propose. Ce message d'ailleurs, *l'islam le partage avec toutes les expressions religieuses de l'humanité* à travers les temps et les espaces. Car l'islam ainsi conçu a toujours existé, selon Mahmoud Mohamed Taha. Il n'est pas «daté» par la révélation coranique. Il est *la religion de Dieu* (selon les termes même de Taha), c'est-à-dire celle qui a existé de tout temps et s'est exprimé, entre autres, par les révélations judaïque, chrétienne et autres.

Dans la révélation coranique comme dans la Tradition (la *sunna*) il faut donc *distinguer le message ultime de l'islam de ses commandements conjoncturels*. Dans son analyse savante et fine des textes, Mahmoud Mohamed Taha signale que le message ultime occupe une place dominante au début de la révélation, dans les sourates mecquoises. Ici la révélation ne s'occupe pas des problèmes de gestion de la société mais seulement de l'essence de la foi (l'être humain libre et responsable a été créé à l'image du Dieu unique et tout puissant). Par contre, l'occasion s'étant offerte d'organiser une société un peu meilleure que celle de l'Arabie de l'époque, à Médine, autour du Prophète, une société capable de faire quelques pas dans la bonne direction, d'ouvrir une voie à la progression de la foi, Dieu n'a pas manqué d'intervenir pour aider les hommes à la structurer. Mahmoud Mohamed Taha considère alors que les commandements faits à cette société doivent être lus comme conjoncturels, non comme l'image finale de la société idéale, la réalisation de l'absolu. Il traite ici successivement de huit questions que les musulmans considèrent généralement comme réglées par la loi (la *sharī'a*) telle qu'elle a été exprimée dans cette communauté médinoise :

1. la guerre sainte (el *jihād*),
2. l'esclavage (*ar-riqq*),
3. le capitalisme (*ar-ra'sumālīyya*) qu'on peut lire comme les questions de la gestion économique de la société par le moyen de la propriété privée et du commerce licite,
4. l'inégalité entre hommes et femmes,
5. la polygamie,
6. le divorce/répudiation (*al-calāq*),
7. le voile des femmes (*al-hijāb*),
8. la séparation entre les hommes et les femmes dans la vie sociale.

Par une analyse attentive des textes sacrés, Mahmoud Mohamed Taha défend sa théologie, mettant l'accent sur toutes les nuances qui démontrent, selon sa lecture, le caractère conjoncturel des solutions apportées par la loi en ce lieu et ce temps précis. Chacun des chapitres concernant ces huit questions porte le même titre significatif... La Guerre sainte n'est pas fondamentale dans l'islam... La polygamie n'est pas fondamentale dans l'islam, etc.

Mahmoud Mohamed Taha s'était donc attaché à prêcher activement, par des écrits, des paroles, l'organisation d'élèves militants autour de lui. Prêcher contre l'interprétation conservatrice, ritualiste, formaliste, du respect du seul message immédiat, pour une interprétation mettant l'accent sur le message ultime, appelant à agir pour transformer la société dans un sens favorable au déploiement de la foi».

Mahmoud Mohamed Taha a payé de sa vie un engagement religieux et social digne des grands prophètes de l'histoire humaine.